Nations Unies A/70/6 (Sect. 13)/Add.1/Rev.1

Assemblée générale

Distr. générale
22 septembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017*

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 13
Centre du commerce international

[Sous-programme 6 du programme 10 (plan-programme biennal pour la période 2016-2017)]**

Table des matières

Page

Vue d'ensemble 3

Orientation générale 3

Vue d'ensemble des ressources 10

Autres éléments d'information. 12

Programme de travail 13

Annexes

I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017 17

II. Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017. 18

III. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle et qui n'ont pas encore été appliquées 20

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/70/6/Add.1.
** A/69/6/Rev.1.

15-16124 (F) 250915 280915

Merci de recycler

Vue d'ensemble

Tableau 13.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	39 454 900
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017[a]	39 454 900

[a] Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 13.2 **Ressources humaines**

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 69 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 69 G(AC)

Orientation générale

13.1 Le Centre du commerce international, organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'occupe du volet entreprises du développement du commerce. Initialement créé par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en 1964, le Centre est placé depuis 1968 sous l'égide du GATT/OMC et de l'ONU, cette dernière agissant par l'intermédiaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Dans le cadre du dispositif pour l'assistance aux pays en développement de l'Organisation des Nations Unies, le Centre est chargé de coordonner les activités d'assistance et de coopération techniques visant à promouvoir l'intensification des échanges et le développement du commerce international, comme l'a réaffirmé le Conseil économique et social dans sa résolution 1819 (LV). Le Centre est chargé de l'exécution du sous-programme 6 (Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations) du programme 10 (Commerce et développement) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

13.2 Depuis plus de cinquante ans, le Centre s'est employé à fournir aux petites et moyennes entreprises (PME) des pays en développement une assistance technique en matière de commerce. En vue d'améliorer la compétitivité internationale de ces entreprises, en application du mandat qui lui a été confié, le Centre a dû intervenir de manière pragmatique, ponctuelle, adaptée et intégrée dans un cadre qui s'est sensiblement transformé ces dernières années. En effet, le monde du développement et du commerce international continue d'évoluer et, de plus en plus, des voix se font entendre en faveur d'un développement durable et intégré, mettant l'accent sur la question de l'égalité des sexes – en particulier l'autonomisation des femmes et des filles – ainsi que sur celle de l'emploi des jeunes. Cette évolution s'inscrit dans un contexte où interviennent de nouveaux acteurs, de nouveaux modèles de production, de nouvelles structures commerciales et des innovations technologiques.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : SSG = sous-secrétaire général; G = services généraux; G(AC) = services généraux (Autres classes).

13.3 Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui sera examiné en 2015, devrait permettre à la communauté internationale de réaffirmer l'engagement auquel elle a souscrit, à savoir promouvoir la prospérité économique partagée, le développement social et la protection de l'environnement; l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et sous tous ses aspects restant l'objectif prioritaire. Le développement économique et les échanges commerciaux, qui sont le moteur d'une croissance économique profitant à tous et un moyen de réduire la pauvreté, sont au centre du programme proposé. Les PME formant la majeure partie du secteur privé, surtout dans les pays en développement, le rôle qu'elles joueront dans la transformation de la société sera essentiel. La prospérité des PME alimente la croissance économique, entraîne un accroissement de la demande de main-d'œuvre éventuellement favorable à l'emploi des femmes et des jeunes, et permet d'élever le niveau de vie. La contribution des PME peut être renforcée grâce à une plus grande compétitivité et une meilleure intégration à l'économie mondiale.

13.4 Compte tenu du mandat qui lui est confié, le Centre est très bien placé pour apporter son soutien et contribuer à la réalisation des objectifs de ce programme en matière de développement et de commerce ainsi qu'à celle des objectifs de développement durable, mais également pour aider les PME à tirer parti des accords de l'OMC. Le Centre collabore avec des pays en développement afin de renforcer les partenariats qui existent entre les PME, les gouvernements et d'autres partenaires stratégiques et de garantir un renforcement durable des capacités des PME qui leur permette d'exploiter les occasions qui s'offrent à elles et celles à venir. Lorsque les PME ont accès à l'information sur les marchés et au financement et qu'elles peuvent renforcer leurs capacités et leurs compétences, elles deviennent plus compétitives, entrent au contact de marchés internationaux et peuvent ainsi créer des emplois plus nombreux et meilleurs.

13.5 Le Centre s'emploiera à améliorer la compétitivité internationale des PME dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition. À cette fin, il concentrera son action sur les activités d'assistance technique liées au commerce qui touchent à l'information commerciale et au développement des exportations.

13.6 Le Centre s'occupera des aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations. Il s'est fixé pour objectif stratégique de favoriser une croissance et un développement durables et équitables en œuvrant à l'intensification des échanges et au développement du commerce international. Il devra à cet égard renforcer l'intégration du secteur commercial à l'économie mondiale, améliorer l'aide apportée aux entreprises par les organismes de promotion du commerce et renforcer la compétitivité internationale des entreprises.

13.7 Le Centre continuera d'aider les PME à promouvoir la viabilité environnementale et à améliorer la situation économique des femmes, des jeunes et des communautés pauvres. Pour compléter ces efforts, il va renforcer son appui en faveur de l'intégration économique régionale. En outre, il va collaborer avec des marchés émergents pour promouvoir les échanges commerciaux, les investissements et les transferts de technologie à valeur ajoutée.

13.8 Les interventions du Centre sont axées sur trois objectifs stratégiques : a) le renforcement de l'intégration du secteur commercial à l'économie mondiale; b) l'amélioration de l'aide apportée aux entreprises par les organismes de promotion du commerce et de l'investissement; c) le renforcement de la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

13.9 Lors de l'exercice biennal 2014-2015, le Centre a célébré son cinquantième anniversaire en accomplissant des progrès considérables vers la réalisation des objectifs intitulés « Le commerce pour le bien de tous » et « Faire plus et mieux ». Par ailleurs, le Centre a fait l'objet de deux évaluations à l'échelle de l'organisation : la première est une évaluation indépendante réalisée pour le compte des donateurs de ressources extrabudgétaires du Centre et la seconde a été réalisée par le

Bureau des services de contrôle interne. Ces deux évaluations, qui ont l'une et l'autre pris 2006 comme année de référence, ont permis d'établir que le Centre était une agence solide qui assurait des services utiles sur le terrain. Elles ont en outre mis en évidence des domaines d'amélioration possible.

13.10 L'évaluation indépendante, achevée en 2014, a révélé que de manière générale, le Centre avait été en mesure de continuer d'assurer, dans ses domaines de spécialisation, des services de qualité jugés pertinents, réactifs, efficaces et relativement efficients. Selon les quatre recommandations stratégiques qui y sont proposées, le Centre devrait :

a) Adopter une stratégie en vue de renforcer les atouts qui sont les siens et de les exploiter dans le cadre de l'initiative mondiale de l'Aide pour le commerce;

b) Préserver les principales caractéristiques qui font sa spécificité et les perfectionner : sa capacité unique à traiter avec le secteur privé lors d'échanges commerciaux et son excellence en matière de savoir-faire et d'assistance techniques;

c) Renforcer la gouvernance de manière pragmatique et continuer de consolider l'application du principe de responsabilité tout en réduisant au maximum la bureaucratie;

d) Passer à la vitesse supérieure en se faisant mieux connaître, en consolidant son engagement et en renforçant son efficacité, car il joue un rôle clef dans l'initiative mondiale de l'Aide pour le commerce.

La suite donnée par le Centre à ces recommandations constitue un aspect essentiel du plan stratégique et des plans annuels qu'il a adoptés par la suite. En outre, il a mené des discussions avec des parties prenantes au sujet des recommandations visant les partisans de l'initiative susmentionnée, ses bailleurs de fonds et l'ensemble des personnes qui y participent. Le Centre a également déjà mis au point des actions détaillées à mener pour donner suite à chaque recommandation.

13.11 L'évaluation réalisée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a été présentée au Comité du programme et de la coordination en juin 2015 (voir E/AC.51/2015/8). Ses conclusions générales indiquaient que, dans le cadre de ses projets de recherche commerciale spécialisée, de renforcement des capacités, d'appui aux politiques et de soutien de la compétitivité des exportations, le Centre avait mené à bien les activités prévues et livré les produits attendus. Dans son rapport, le Bureau a recommandé que le Centre :

a) Contrôle régulièrement la mise en œuvre, par les services d'exécution, des plans d'action établis pour donner suite à l'évaluation du Centre faite en 2014 ainsi qu'à la présente évaluation, et en rendre compte régulièrement à son organe directeur, le Groupe consultatif commun;

b) Adopte progressivement un mode de planification et de budgétisation stratégiques plus global et qui repose davantage sur des données;

c) Révise le protocole d'approbation de ses programmes et projets pour veiller à ce que ces derniers correspondent à ses priorités et à ses objectifs en matière d'évaluation de ses besoins, et prêtent une attention suffisante au contrôle de l'exécution, à l'évaluation et à la gestion des risques;

d) Améliore sa capacité de produire des éléments d'information crédibles sur les résultats que ses interventions ont permis d'obtenir, ainsi que sur l'efficacité desdites interventions par rapport à leur coût;

e) Accélère l'intégration des questions transversales.

Le Centre a déjà mis au point une série d'actions détaillées à mener pour donner suite à chaque recommandation.

13.12 En juin 2015, à la quarante-neuvième réunion du Groupe consultatif commun, le Centre a rendu compte des progrès accomplis dans la réalisation des actions qu'il s'était engagé à mener pour donner suite aux deux évaluations précitées. Sur les 23 actions menées à l'issue de l'évaluation indépendante, 4 ont déjà été achevées et les 19 restantes sont en cours. Sur les 20 actions engagées au terme de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne, 4 ont été achevées et les 16 restantes sont en cours.

13.13 Les actions menées par le Centre pour donner suite à ces évaluations sont à la base des améliorations considérables qu'il a réalisées au cours de l'exercice biennal. En 2014, le nombre de services qu'il a assurés en matière d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'information commerciale a augmenté de 35 % par rapport à l'année précédente, et ses dépenses extrabudgétaires ont atteint le chiffre record de 53,0 millions de dollars. À la fin de 2014, le Centre avait dépassé la cible de mi-parcours fixée pour son exercice biennal pour tous les indicateurs de résultats, sauf un, et a donc décidé de fixer des cibles plus ambitieuses pour 2015. Restant déterminé à aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, l'Afrique subsaharienne, les pays en conflit ou sortant d'un conflit et les petites économies vulnérables, le Centre a dépassé sa cible visant à consacrer 60 % de son assistance technique à ces pays. En effet, en 2014, 73 % des activités d'assistance technique visant spécifiquement des régions ou des pays ont été consacrées à ces bénéficiaires. Par ailleurs, le Centre a également réalisé des améliorations considérables en ce qui concerne l'efficacité et l'efficience de ses opérations.

13.14 En 2014, le Centre a adopté le plan stratégique pour 2015-2017, dans lequel il expose comment il entend répondre à la demande croissante de services dans un contexte mondial difficile où le commerce et la compétitivité internationale des PME sont considérés comme des moteurs du développement durable. Le plan a été élaboré dans le cadre d'un processus consultatif public ouvert associant diverses parties prenantes. Il présente une stratégie axée sur la croissance afin de répondre à la demande des clients en concentrant les interventions dans six domaines prioritaires, auxquels sont associés des programmes correspondants, et en renforçant l'efficacité et l'efficience de ces interventions.

13.15 Le plan stratégique pour 2015-2017 indique comment le Centre entend réaliser les objectifs fixés pour cette période, en déterminant les principaux résultats attendus pour chacun des six domaines d'intervention exposés ci-dessous. Tous sont compatibles avec les objectifs de développement durable :

a) Communication d'informations relatives au commerce et aux marchés pour renforcer la compétitivité des PME : donner des renseignements sur les échanges commerciaux, les investissements, l'accès aux marchés, les normes d'entreprises et le développement sectoriel par le moyen de solutions en ligne et d'autres modalités de renforcement des capacités;

b) Création de conditions propices au commerce : collaborer avec les représentants des secteurs public et privé afin de modifier la dynamique des échanges dans un secteur, un pays ou une région en adoptant des mesures et des stratégies plus propices au commerce;

c) Renforcement des organismes d'appui au commerce et aux investissements : renforcer les capacités des institutions d'appui au commerce et aux investissements pour mieux aider les PME dans le domaine du commerce;

d) Raccordement des PME aux chaînes de valeur comme facteur de compétitivité, de diversification et d'accès aux marchés d'exportation : mise au point de démarches axées sur

les marchés, qui reposent sur un développement sectoriel intégré et des solutions sur mesure, pour renforcer la compétitivité des PME, les aider à fournir des produits et services à valeur ajoutée et surmonter les obstacles liés à la production et à la logistique;

e) Appui à l'intégration économique régionale et aux échanges Sud-Sud : promouvoir les échanges commerciaux, les investissements et les transferts de technologie à valeur ajoutée entre les économies émergentes et d'autres pays en développement, y compris les pays les moins avancés, et appuyer les initiatives relatives à l'intégration régionale et au commerce intrarégional;

f) Promotion et généralisation d'un commerce inclusif et respectueux de l'environnement : se servir du commerce comme d'un tremplin pour aborder les questions environnementales et sociales plus vastes, telles que la pauvreté, l'inégalité des sexes, la jeunesse et l'environnement.

13.16 Par ailleurs, le plan stratégique définit les objectifs que le Centre s'est fixés pour continuer d'améliorer l'efficacité de son assistance technique, à savoir :

a) Adopter une stratégie davantage axée sur les effets;

b) Améliorer l'efficacité et l'efficience de ses opérations;

c) Investir dans les compétences techniques et améliorer la gestion des résultats;

d) Créer de nouveaux partenariats stratégiques et consolider ceux déjà en place;

e) Sensibiliser l'opinion à la question du développement du commerce et des affaires internationales en la faisant mieux connaître et en la rendant plus accessible.

13.17 Le Centre continuera de donner suite aux engagements qu'il a pris dans le cadre du plan stratégique et il assurera le suivi des progrès accomplis, par le moyen de plans opérationnels annuels et de rapports annuels, respectivement, lesquels sont tous deux communiqués à ses organes directeurs.

13.18 Chaque année, le programme de travail du Centre fait l'objet d'un examen mené par le Groupe consultatif commun (GCC), principale instance intergouvernementale d'élaboration des politiques du Centre qui est ouvert aux membres de la CNUCED et de l'OMC. En outre, le Conseil général de l'OMC et le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED examinent chaque année le rapport et les recommandations du GCC.

13.19 Pour continuer à faire œuvre utile dans le domaine dynamique du commerce international et de la coopération pour le développement, les organismes tels que le Centre doivent être au fait des nouvelles priorités et des nouveaux besoins des pays en développement pour adapter leurs objectifs, le cas échéant. C'est pourquoi la nouvelle méthode du Centre, consacrée par son plan stratégique pour 2015-2017 et son plan-programme biennal pour 2016-2017, repose sur les leçons qu'il a tirées en réaffirmant sa volonté de promouvoir le développement du commerce et des affaires internationales dans les pays en développement et les pays en transition, et en mettant tout particulièrement l'accent sur les besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement, de l'Afrique subsaharienne, des pays en situation de conflit ou d'après conflit et des petites économies vulnérables. Cette méthode met également l'accent sur trois groupes de clients du Centre : les décideurs, les institutions d'appui au commerce et aux investissements et les PME. Une attention particulière sera accordée à l'intégration régionale et aux débouchés régionaux, ainsi qu'aux échanges Sud-Sud. En outre, le nouveau plan-programme biennal permettra de réaliser : un recentrage des priorités qui devrait permettre d'améliorer les prestations assurées par le Centre par rapport aux objectifs généraux qu'il s'est fixés; une plus grande cohérence entre les réalisations escomptées du Centre et les

indicateurs correspondants; une meilleure représentation de la question de la parité entre les sexes dans le développement du commerce et des affaires internationales grâce aux deux indicateurs correspondants. Une théorie du changement est en train d'être mise au point pour chaque programme mis en avant dans le plan stratégique en vue de garantir une cohérence maximale au regard des objectifs stratégiques du Centre et de faciliter la transition vers des analyses d'impact plus approfondies.

13.20 Dans le cadre de l'exécution de ses programmes, le Centre continuera de faire en sorte que les pays clients bénéficient de services et de programmes de qualité à bas coût, adaptés à leurs besoins et à leur situation propres, et que ses activités soient viables à long terme. Un élément clef de la stratégie du Centre consiste à affiner régulièrement ses outils et méthodes afin que l'assistance technique fournie soit constamment en phase avec l'évolution rapide des besoins du système commercial mondial.

13.21 Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le Centre entend surmonter les difficultés précitées en continuant de répartir de manière judicieuse les ressources inscrites au budget ordinaire entre la recherche appliquée, les outils, les produits et les programmes. Les ressources inscrites au budget ordinaire seront principalement affectées à la production des biens publics mondiaux sous la forme d'informations sur le commerce et les marchés et d'outils que les entreprises et les organisations partenaires des pays en développement ou des pays en transition utiliseront par la suite en les adaptant à leurs propres besoins. L'accent mis sur la recherche appliquée garantit une coopération technique de haut niveau, qui permet de réduire les délais et les coûts d'exécution sur le terrain. Les technologies de l'information et des communications sont de plus en plus utilisées dans les travaux de recherche appliquée et les activités d'assistance technique. Les demandes d'assistance technique adressées au Centre continuent de dépasser ses capacités, ce qui l'oblige à trouver des moyens novateurs pour y répondre.

13.22 Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le Centre renforcera son action auprès des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement, de l'Afrique subsaharienne, des pays en situation de conflit ou d'après conflit et des petites économies vulnérables, dont provient la majeure partie de la demande à l'égard de ses ressources, en créant un mécanisme de liaison à Addis-Abeba. Ce mécanisme vise à assurer une plus grande présence du Centre sur le terrain et à mettre à profit des synergies pour assurer davantage de réactivité et de continuité dans ses interventions, qui auront ainsi davantage d'effet. Le Centre mènera des activités en vue de resserrer ses liens avec les parties prenantes et de consolider les engagements globaux auxquels elles ont souscrit, de recueillir des informations sur les pays et régions, d'appuyer le développement et de consolider la mise en œuvre de ses initiatives, d'améliorer la mobilisation des ressources et de continuer d'établir des liens avec les représentants des donateurs présents sur le terrain et d'autres partenaires stratégiques, notamment le secteur privé, pour ces pays et régions prioritaires.

13.23 Le niveau de coordination et d'engagement requis au Siège de l'ONU à New York a considérablement augmenté en raison de l'adoption imminente des objectifs de développement durable. Dès lors, le Centre renforcera sa fonction de représentation au Siège, qui passera d'un consultant à temps partiel à un fonctionnaire de classe P-5 travaillant à temps plein, assisté d'un service de secrétariat, l'un et l'autre étant financés par les contributions volontaires. Cette présence renforcée permettra de mieux faire connaître les points forts du Centre, de consolider les partenariats avec le secteur privé et d'autres partenaires stratégiques des Nations Unies, pour atteindre les objectifs de développement durable et collecter davantage de fonds pour les pays bénéficiaires du Centre.

13.24 Le Bureau de l'économiste en chef, au sein de la Division du développement des marchés, renforcera les capacités d'analyse générales du Centre en matière de commerce et de données

économiques en mettant l'accent sur la compétitivité internationale des PME, qui est au centre du mandat du Centre. L'analyse réalisée par le Bureau permettra notamment au Centre d'améliorer la conception de ses projets et outils d'assistance technique en matière de commerce ainsi que leur système d'évaluation. Les principales publications de ce bureau sont un rapport annuel phare sur la compétitivité des PME et une analyse périodique de la compétitivité des PME dans les pays en développement. Ces publications permettront de mieux faire connaître le Centre, donnant suite à l'une des recommandations clefs de l'évaluation indépendante susvisée, et offriront d'importantes nouvelles analyses de la situation du secteur privé dans les pays en développement et les pays en transition.

13.25 En s'appuyant sur les travaux réalisés par la section Facilitation des échanges et politiques pour l'entreprise de la Division du support aux entreprises et institutions, le Centre va consolider l'assistance qu'il prête aux décideurs en vue de créer des conditions propices au commerce et de mettre l'accent sur la prestation de services d'appui à la facilitation du commerce, ce qui lui permettra d'aider ses membres à appliquer l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, qui a été adopté en décembre 2013 à Bali, en mettant la priorité sur les PME.

Dispositions administratives

13.26 À la section I de sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a approuvé les dispositions administratives révisées concernant le Centre définies dans le rapport du Secrétaire général (A/59/405). Ces dispositions prévoient qu'au deuxième trimestre de chaque année précédant l'exercice financier suivant, à l'issue de consultations entre les secrétariats de l'ONU, de l'OMC et du Centre, une proposition portant sur l'exercice suivant est présentée à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC sous la forme d'un fascicule simplifié, accompagnée d'une demande tendant à ce que les deux organes prennent note du montant des ressources qu'il est prévu de demander. Le projet de budget-programme détaillé (fascicule complet) est présenté à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC au quatrième trimestre de l'année précédant l'exercice financier suivant.

13.27 Depuis 2005, quand les dispositions administratives révisées sont entrées en vigueur, des demandes ont été faites en vue de rendre le processus budgétaire plus harmonieux. Dernièrement, au paragraphe 36 de son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/7/Add.6), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a instamment demandé au Secrétaire général de redoubler d'efforts en vue de simplifier les dispositions administratives afin que le Centre fasse l'objet d'un seul examen dans l'année précédant l'exercice financier. En conséquence, à l'issue des consultations menées avec les représentants de l'ONU et de l'OMC, il a été conclu qu'à partir de l'exercice biennal 2018-2019, le Centre ne devrait plus présenter de fascicule simplifié, comme le prévoient les dispositions administratives actuellement en vigueur. Toutefois, il devra continuer de présenter le projet de budget-programme détaillé aux organes de contrôle, à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC au quatrième trimestre de l'année précédant l'exercice financier.

13.28 Il est donc proposé d'éliminer la disposition administrative susvisée; cette décision prendra effet avec la préparation du projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019. Néanmoins, le niveau de ressources proposé pour l'exercice 2018-2019 sera indiqué en francs suisses et dans le montant équivalent en dollars des États-Unis, dans l'avant-propos et l'introduction du projet de budget-programme, ce qui permettra de faire en sorte que les ressources du budget proposé présentées dans cette section figurent dans le projet de budget-programme du Secrétaire général de l'exercice financier concerné.

Vue d'ensemble des ressources

13.29 Les ressources nécessaires pour le Centre sont exprimées en francs suisses dans le présent rapport, conformément aux dispositions administratives concernant le Centre que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 59/276. Les ressources globales proposées pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 75 501 700 francs suisses (après actualisation des coûts), au taux de change de 0,950 franc suisse pour 1 dollar.

13.30 Les recettes accessoires provenant de différentes sources pour l'exercice biennal 2016-2017 sont estimées à 400 000 francs suisses.

13.31 Le tableau 13.3 ci-dessous indique les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017, libellées en francs suisses, après actualisation des coûts. La contribution nette de chaque organisation de tutelle du Centre est donc estimée à 37 550 850 francs suisses (soit 50 % de 75 101 700 francs suisses) après comptabilisation des 400 000 francs suisses de recettes accessoires.

Tableau 13.3 **Ressources financières par composante (budget global)**[a]

(En milliers de francs suisses)

1) Budget ordinaire

(Contribution des deux organisations de tutelle, en parts égales)[b]

			Variation des ressources								
Composante	*2012-2013 (dépenses effectives)*[c]	*2014-2015 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)*	*Nouveaux mandats et transferts entre composantes*	*Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale*	*Gains d'efficience découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale*	*Total*	*Pourcentage*	*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2016-2017 (montant prévu)*
Programme de travail											
Sous-programme 6, Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	70 932,1	73 397,6	–	–	–	–	–	–	73 397,6	1 704,1	75 101,7
Total partiel (1)	**70 932,1**	**73 397,6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**73 397,6**	**1 704,1**	**75 101,7**

2) Ressources extrabudgétaires

Composante	*2012-2013 (dépenses effectives)*	*2014-2015 (montant prévu)*	*2016-2017 (montant prévu)*
Programme de travail	75 711,2	102 700,0	119 700,0
Total partiel (2)	**75 711,2**	**102 700,0**	**119 700,0**
Total (1 + 2)	**146 643,3**	**176 097,6**	**194 801,7**

[a] Le taux utilisé pour déterminer le montant équivalent en dollars est de 0,950 franc suisse pour 1 dollar.
[b] Organisation des Nations Unies et Organisation mondiale du commerce.
[c] Montant global des dépenses engagées en francs suisses, dont la part de l'ONU s'élève à 35 466 000 francs suisses (39 735 400 dollars).

Tableau 13.4 **Postes (total des ressources)**

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Temporaire*					
			Budget ordinaire		*Ressources extrabudgétaires*[a]		*Total*	
Catégorie	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	–	–	–	–	**1**	**1**
D-2	1	1	–	–	–	–	**1**	**1**
D-1	5	5	–	–	1	–	**6**	**5**
P-5	20	20	–	–	2	1	**22**	**21**
P-4/3	50	50	–	–	6	7	**56**	**57**
P-2/1	14	14	–	–	–	1	**14**	**15**
Total partiel	**91**	**91**	**–**	**–**	**9**	**9**	**100**	**100**
Services généraux								
Autres classes	**69**	**69**	**–**	**–**	**11**	**11**	**80**	**80**
Total partiel	**69**	**69**	**–**	**–**	**11**	**11**	**80**	**80**
Total	**160**	**160**	**–**	**–**	**20**	**20**	**180**	**180**

[a] Les 20 postes sont financés par les ressources allouées au titre de l'appui au programme.

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

13.32 D'après les estimations, pour l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires de 126,0 millions de dollars (119,7 millions de francs suisses), seront disponibles, ce qui représente, en dollars, une augmentation d'environ 17 % par rapport au montant estimatif des dépenses extrabudgétaires engagées ou prévues au cours de l'exercice 2014-2015. Les ressources extrabudgétaires, qui viennent compléter les ressources du budget ordinaire, permettent au Centre d'exécuter ses projets de coopération technique à l'aide des outils et de la base de connaissances mis au point à partir des ressources du budget ordinaire.

Autres éléments d'information

13.33 Dans son rapport sur la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2014/6), le Corps commun d'inspection a déclaré que le Centre avait élaboré dans ce domaine un cadre budgétaire et un plan d'affectation des ressources très complets. En ce qui concerne la fonction d'évaluation, les ressources demandées pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 1 613 000 dollars, dont 1 258 000 dollars au titre du budget ordinaire (notamment pour un poste P-4, un poste P-3 et 400 000 francs suisses affectés aux activités d'évaluation) et 355 000 dollars au titre des ressources extrabudgétaires.

13.34 Le programme annuel d'évaluation des activités est guidé par les recommandations issues de l'évaluation indépendante du Centre (2014), l'évaluation réalisée par le Bureau des services de contrôle interne (2015) et l'examen entre pairs de la fonction d'évaluation 2015/16 réalisé par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Les critères d'évaluation et ceux qui présideront à

l'établissement des priorités prendront en compte les éléments suivants : l'évaluation des risques, le plan stratégique 2015-2017 du Centre, le portefeuille du Centre, l'état d'avancement des opérations, la valeur de l'innovation et de l'acquisition de connaissances, le potentiel de développement stratégique, la rigueur de l'application de la théorie du changement et le respect des délais. Le Centre prêtera tout particulièrement attention à la fonction et aux méthodes d'évaluation en vue d'y apporter progressivement des améliorations. Au cours de l'exercice biennal, des améliorations seront obtenues grâce aux mesures suivantes : a) formation du personnel du Centre dans le domaine de l'évaluation; b) adoption de méthodes perfectionnées d'analyse d'impact; c) renforcement de la communication avec les parties intéressées par l'évaluation, en particulier les deux organismes de tutelle du Centre (OMC et CNUCED) et les États Membres.

13.35 Le Groupe de l'évaluation du Centre assurera les services suivants : a) évaluation indépendante des programmes, fonctions et processus de gestion du Centre; b) services consultatifs sur l'évaluation, le suivi et la communication au niveau des programmes et des projets; c) auto-évaluation, élaboration de mécanismes de validation et activités de formation sur l'évaluation; d) mise au point de méthodes d'évaluation des effets; e) concertation et création de partenariats avec des entités externes.

13.36 Dans le cadre de son programme général de coopération technique, le Centre a mis en place un programme de publications qui vise à aider les PME, les institutions d'appui au commerce et à l'investissement et les décideurs politiques des pays en développement et des pays en transition à accéder facilement aux informations et aux analyses dont ils ont besoin pour appuyer le développement du commerce et des échanges internationaux. Le programme de publications de l'exercice biennal 2016-2017 aura pour thème principal la compétitivité des PME au niveau international. Le coup d'envoi sera donné par la parution de la publication annuelle phare du Centre, intitulée *SME Competitiveness Outlook*. Comme le programme se limitera aux six domaines d'intervention du plan stratégique du Centre, les publications seront moins nombreuses qu'au cours des exercices précédents, mais elles seront plus ciblées et mieux adaptées aux besoins des partenaires et des parties prenantes. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le Centre enrichira et entretiendra sa bibliothèque numérique en y ajoutant ses ouvrages de référence les plus utilisés, continuera de produire des publications consacrées à certains secteurs ou à certaines régions et lancera une série d'articles d'opinion écrits par des personnalités de premier plan sur des questions clefs qui touchent au commerce. Il mettra ces biens collectifs à la disposition d'un plus grand nombre de clients grâce à l'amélioration de son site Web et de ses systèmes de distribution.

13.37 La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 13.5.

Tableau 13.5 **Répartition des publications**

	2012-2013 (nombre effectif)			*2014-2015 (nombre estimatif)*			*2016-2017 (nombre prévu)*		
	Support papier	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*
Publications en série	–	–	29	–	–	16	–	–	18
Publications isolées	–	–	43	–	–	52	–	–	44
Total	**–**	**–**	**72**	**–**	**–**	**68**	**–**	**–**	**62**

Programme de travail

13.38 Le programme de travail sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 6 du programme 10 du plan-programme biennal pour l'exercice 2016-2017. Le sous-programme s'appuiera sur les résultats obtenus et les enseignements tirés au cours des précédents exercices biennaux.

13.39 La direction exécutive et l'administration du Centre sont assurées par le Bureau du Directeur exécutif, tandis que les activités d'assistance technique sont mises en œuvre par trois divisions organiques, à savoir la Division des programmes de pays, la Division du développement des marchés et la Division de l'appui aux entreprises et aux institutions. La Division de l'appui au programme, quant à elle, assure les services administratifs, logistiques et d'appui requis.

13.40 Le Bureau du Directeur exécutif assure la direction stratégique nécessaire au développement et à la gestion du Centre. Il dirige et coordonne le programme de travail interne et est chargé de la gouvernance, de la planification stratégique, de la gestion des risques, de la mobilisation des ressources et des partenariats, ainsi que des communications et des principales fonctions d'évaluation, de compte rendu des résultats et d'assurance qualité. Il représente le Centre au niveau exécutif auprès des gouvernements, des organismes des Nations Unies, de l'OMC et d'autres parties prenantes clefs.

13.41 La Division des programmes de pays veille à ce que les activités menées par le Centre dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce soient prises en main par le pays, cohérentes et efficaces; coordonne les interventions du Centre dans les pays avec les parties prenantes clefs et les partenaires de développement; développe le réseau du Centre en fonction des besoins de ses clients et des priorités définies dans son plan stratégique; crée des synergies et garantit la cohérence de la mise en œuvre des projets et des programmes.

13.42 La Division du développement des marchés fournit aux pays en développement et aux pays en transition des informations commerciales faisant autorité, leur propose des approches novatrices de leur secteur d'activité et de la chaîne de valorisation et guide la réflexion sur des sujets liés au commerce afin de renforcer la compétitivité des PME au niveau international. Elle intensifiera la fourniture d'informations sur le commerce et les marchés; veillera à appliquer des approches durables des chaînes de valorisation et du développement du secteur en s'attachant à ce que leurs retombées socioéconomiques profitent au plus grand nombre; élaborera un programme solide pour le secteur des services; et guidera la réflexion sur des sujets essentiels liés à la stratégie globale du Centre et à la fourniture d'une assistance technique en matière de commerce.

13.43 La Division de l'appui aux entreprises et aux institutions offre des services complets visant à favoriser la compétitivité des PME en renforçant les institutions tout en instaurant un climat propice au commerce. Elle collabore étroitement avec les bureaux extérieurs, notamment régionaux, du Centre et des spécialistes du développement des marchés pour faire en sorte que les solutions proposées soient appropriées et cohérentes. Elle facilitera la participation effective du secteur privé à l'élaboration des politiques tout en appliquant l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et en réglant les questions liées aux mesures non tarifaires; améliorera l'efficacité des institutions de soutien au commerce et à l'investissement qui fournissent des services aux PME; et renforcera la capacité des PME, en particulier celles qui sont dirigées par des femmes, d'intégrer les chaînes de valeur locales, régionales et mondiales, ce qui les aidera à se faire une place au niveau international.

13.44 La Division de l'appui au programme est chargée d'aider les gestionnaires de programme à assurer une gestion et une utilisation efficaces et rationnelles des ressources, notamment humaines, financières et matérielles, dont le Centre dispose pour exécuter son programme de travail. Durant

l'exercice 2016-2017, elle renforcera ses partenariats avec les divisions opérationnelles afin de garantir une mise en œuvre efficace des activités; continuera d'optimiser l'utilisation des ressources et les processus dans le Centre grâce au lancement du nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja); s'attachera à améliorer la gestion des effectifs en adoptant une planification dynamique du renouvellement des effectifs, en établissant et en utilisant une base de données des compétences et en élaborant des protocoles relatifs à l'organisation des carrières; s'efforcera de renforcer et de rationaliser la gestion financière et les processus budgétaires en utilisant davantage les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), et en cherchant des moyens de rationaliser le travail, de réduire les chevauchements d'activités et d'améliorer la rapidité.

13.45 Le Centre est conscient que la mobilisation des parties prenantes et l'établissement de partenariats solides sont nécessaires à l'exécution de son programme de travail et à l'obtention de résultats en matière de développement. Il attache donc une grande importance aux partenariats et mène ses activités de coopération technique en coordination avec les organismes qui l'ont créé (la CNUCED et l'OMC) et avec un large éventail d'organismes, tant au sein du système des Nations Unies qu'à l'extérieur. Il continuera de jouer un rôle actif dans le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. Il contribuera également au Conseil des chefs de secrétariat en tant qu'observateur auprès du Groupe des Nations Unies pour le développement et en qualité de membre du Comité de haut niveau sur la gestion, et continuera de collaborer étroitement avec d'autres organismes. Il poursuivra aussi sa coopération avec des organisations humanitaires dans le contexte du Cadre intégré renforcé et d'autres initiatives de l'Aide pour le commerce. Il renforcera sa collaboration avec ses partenaires actuels ainsi qu'avec les entités qui œuvrent au renforcement des capacités liées au commerce, comme le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation internationale de normalisation, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Pacte mondial des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Organisation mondiale du tourisme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation mondiale des douanes, les commissions régionales et les banques régionales de développement. Il renforcera en outre sa collaboration directe avec les mécanismes bilatéraux de coopération technique pour élaborer et mettre en œuvre des activités, et s'inspirera de ses récents succès pour continuer de renforcer ses partenariats avec les acteurs du secteur privé qui soutiennent ses initiatives, en tant qu'acheteurs ou en tant que partenaires.

13.46 Pour ce qui est de mesurer les résultats et d'en rendre compte aux parties prenantes, le Centre continuera, dans le cadre du renforcement de la responsabilisation, de donner la priorité aux mécanismes de gestion axée sur les résultats. Depuis 2011, il travaille à l'élaboration d'un système intégré de présentation des résultats en matière de développement reliant les produits et les résultats de tous les projets d'assistance technique à son cadre stratégique interne. En juillet 2013, le Centre a publié sur son site Web des informations sur les résultats obtenus, permettant ainsi à ses partenaires d'évaluer les résultats effectifs et les résultats qu'il avait prévus, par projet et par pays. En 2015, le Centre a lancé un portail consacré aux projets, qui rassemble des informations tout au long du cycle de vie d'un projet et facilite la planification et le suivi des résultats en matière de développement à tous les niveaux. Ce portail permet en outre d'améliorer la planification et la gestion financières, complétant à cet égard le passage aux normes IPSAS et l'adoption d'Umoja. Durant l'exercice 2016-2017, le Centre continuera de renforcer l'application du principe de responsabilité. Il poursuivra notamment ses activités de mesure des retombées, en mettant en place un dispositif à cet effet à l'échelle de l'organisation. Ce dispositif comprendra des modèles logiques et des théories du changement pour chacun de ses programmes, des enquêtes d'impact

auprès des entreprises, et une meilleure planification des retombées à tous les stades de l'élaboration des projets.

Tableau 13.6 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Favoriser une croissance et un développement durables et ouverts à tous dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et les pays en transition en intensifiant les échanges et le commerce international

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*		
			2016-2017	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Renforcement de l'intégration du secteur des entreprises dans l'économie mondiale	i) Nombre de clients – hommes et femmes – faisant état d'une meilleure connaissance du commerce international grâce à l'appui du Centre du commerce international	Objectif	175 000	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Nombre de pays dont les politiques, les stratégies ou les réglementations commerciales ont été améliorées par l'appui du Centre du commerce international, grâce à la participation du secteur des entreprises	Objectif	150	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
b) Amélioration des institutions d'appui au commerce en faveur des entreprises exportatrices	Nombre d'institutions faisant état de progrès dans leur gestion et leurs opérations grâce à l'aide du Centre du commerce international	Objectif	400	120	105
		Estimation		200	139
		Résultats effectifs			139
c) Amélioration de la compétitivité internationale des entreprises	i) Nombre d'entreprises faisant état d'une amélioration de leur compétitivité internationale grâce à l'appui du Centre du commerce international	Objectif	10 000	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Proportion d'entreprises détenues, gérées et administrées par des femmes qui font état d'une amélioration de leur compétitivité internationale grâce à l'appui du Centre du commerce international	Objectif	40 %	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			
	iii) Nombre d'entreprises ayant conclu des affaires grâce à l'appui du Centre du commerce international	Objectif	4 000	1 600	1 506
		Estimation		1 600	1 279
		Résultats effectifs			1 608
	iv) Proportion d'entreprises détenues, gérées et administrées par des femmes qui ont conclu des affaires grâce à l'appui du Centre du commerce international	Objectif	40 %	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

13.47 Le sous-programme permettra d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions ci-après sont réunies : a) la communauté internationale et les autres parties prenantes demeurent déterminées à collaborer pleinement avec le Centre; b) le montant effectif des ressources extrabudgétaires n'enregistre pas de diminution importante; c) la situation politique et géographique reste stable dans les pays bénéficiaires et permet la réalisation des activités du programme; d) les mandats de l'ONU et d'autres organisations internationales ayant des incidences sur le Centre ne changent pas; e) l'environnement dans les pays bénéficiaires, notamment les politiques budgétaires et monétaires et d'autres mesures, y compris l'infrastructure physique, reste favorable.

Produits

13.48 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services fonctionnels pour les réunions : Groupe consultatif commun (4); Comité consultatif du Fonds d'affectation spéciale du Centre (4);

ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport annuel sur les activités du Centre et annexes (2); rapports du Groupe consultatif commun (2); rapports du Comité consultatif du Fonds d'affectation spéciale du Centre (4);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Publications en série : revues (8); livres (7); études (3); bulletins d'information (13);

ii) Publications isolées : livres (7); études (37); bulletins d'information (1);

iii) Manifestations spéciales (7);

iv) Activités et documentation techniques pour utilisateurs externes (bases de données, sites Web) (30);

c) Coopération technique (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : prestation de services d'assistance et de services consultatifs (environ 400) sur un sujet précis aux clients qui en font la demande, afin de les aider à prendre des décisions. Ces services peuvent porter sur l'évaluation des besoins ou sur l'élaboration, la formulation ou la mise en œuvre d'initiatives de changement en matière de coopération technique. Tous les services consultatifs concerneront au moins l'un des six domaines stratégiques prioritaires du Centre;

ii) Formation : stages, séminaires et ateliers visant à transmettre des compétences et des connaissances sur certains sujets liés au commerce (environ 1 000 pour quelque 20 000 participants);

iii) Projets opérationnels : 130 projets opérationnels aux échelons national, régional et interrégional.

Tableau 13.7 **Ressources nécessaires (budget total)**

	Ressources (milliers de francs suisse)		*Postes*	
Catégorie	*2014-2015*	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	58 847,4	58 847,4	160	160
Autres objets de dépense	14 550,2	14 550,2	–	–
Total partiel	**73 397,6**	**73 397,6**	**160**	**160**
Ressources extrabudgétaires	102 700,0	119 700,0	20	20
Total	**176 097,6**	**193 097,6**	**180**	**180**

13.49 Le montant total des ressources demandées au titre du chapitre 13 pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élève à 73 397 600 francs suisses (avant actualisation des coûts), sur la base d'un taux de change de 0,950 franc suisse pour 1 dollar. Il se décompose comme suit : un montant de 56 743 300 francs suisses demandé au titre des postes permettrait de financer 160 postes (91 postes d'administrateur et 69 postes d'agent des services généraux) et un montant de 16 654 300 francs suisses (avant actualisation des coûts) au titre des autres objets de dépense couvrirait les dépenses opérationnelles du Centre.

13.50 Comme indiqué au paragraphe 13.29 et dans le tableau 13.8 ci-dessus, le montant total demandé au titre du présent chapitre s'élèverait à 75 501 700 francs suisses (après actualisation des coûts) pour l'exercice biennal 2016-2017 avant comptabilisation des recettes accessoires, qui s'élèveraient à 400 000 francs suisses.

13.51 Durant l'exercice biennal 2016-2017, les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 119 700 000 francs suisses, ce qui représente une augmentation de 17 % par rapport à l'exercice précédent. Elles seront utilisées pour fournir une assistance technique en matière de commerce aux pays en développement et aux pays en transition.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017

Bureau du Directeur exécutif

BO :	RxB[a] :
1 SSG	1 P-5
1 D-2	1 P-3
1 D-1	1 P-2
2 P-5	4 G(AC)
5 P-4	
1 P-3	
1 P-2	
6 G(AC)	

Division des programmes de pays

BO :	RxB[a] :
1 D-1	1 P-4
6 P-5	1 P-3
9 P-4	1 G(AC)
4 P-3	
9 G(AC)	

Division du développement des marchés

BO :	RxB[a] :
1 D-1	1 P-3
4 P-5	1 G(AC)
6 P-4	
6 P-3	
5 P-2	
16 G(AC)	

Division de l'appui aux entreprises et aux institutions

BO :	RxB[a] :
1 D-1	1 P-4
4 P-5	1 P-3
7 P-4	1 G(AC)
3 P-3	
3 P-2	
11 G(AC)	

Division de l'appui au programme

BO :	RxB[a] :
1 D-1	1 P-4
4 P-5	4 G(AC)
3 P-4	
6 P-3	
5 P-2	
27 G(AC)	

Abréviations : BO = budget ordinaire; RxB = ressources extrabudgétaires; SSG = sous-secrétaire général; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes)

[a] Au titre de l'appui au programme.

Annexe II

Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017

A/68/6 (Sect. 13)/Add.1, par. 13.36	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
13.36 b) iii)	Fiches de synthèse sur les normes	20	Les informations produites pour ces fiches continueront d'être intégrées à l'application « Standards Map » mais ne seront pas comptabilisées séparément.
13.36 b) iii)	Guides d'utilisation des outils d'analyse du marché	4	Ils continueront d'être produits dans le cadre des services aux clients pour les outils virtuels d'analyse des marchés mais ne seront pas comptabilisés séparément.
13.36 b) iii)	Bulletins sur la gestion de la qualité à l'exportation	2	Le plan et la théorie du changement concernant le programme « Valeur ajoutée au commerce » du Centre sont actuellement en cours de révision dans le cadre du plan stratégique 2015-2017. Les produits liés à ce programme sont actuellement à l'examen.
13.36 b) i)	Études sur les marchés et les secteurs d'activité	2	Le coup d'envoi du nouveau programme de publications, aligné sur le plan stratégique 2015-2017, sera donné par la parution d'une publication phare sur la compétitivité des PME. Les études sur les marchés et les secteurs d'activité seront adaptées aux clients dans le cadre de projets précis.
13.36 b) viii)	Service de renseignement	1	Le Centre continuera de répondre aux demandes de clients sur le commerce mais, conformément à l'approche plus stratégique de la formulation des produits qu'il a adoptée, il ne comptabilisera pas chaque demande séparément.
13.36 b) i)	The Global Enabling Trade Report	1	Le coup d'envoi du nouveau programme de publications, aligné sur le plan stratégique 2015-2017, sera donné par la parution d'une publication phare sur la compétitivité des PME.
13.36 b) iii)	Dossier d'information pour le Forum mondial pour le développement des exportations	2	Ce dossier sera produit mais ne sera pas comptabilisé comme un produit distinct de cette manifestation spéciale.
13.36 b) iii)	Actes du Forum mondial pour le développement des exportations	2	Ils seront publiés mais ne seront pas comptabilisés comme des produits distincts de cette manifestation spéciale.
13.36 b) vi)	Forum de développement des affaires pour les femmes entrepreneures	2	Ce forum se poursuivra dans le cadre du Forum mondial pour le développement des exportations mais ne sera pas comptabilisé séparément.

A/68/6 (Sect. 13)/Add.1, par. 13.36	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
13.36 b) v)	Conférences de presse	6	Le Centre continuera d'organiser des conférences de presse pour faire connaître les principales questions relatives à la compétitivité internationale et au développement durable des PME, mais conformément à l'approche plus stratégique de la formulation des produits que le Centre a adoptée, elles ne seront pas comptabilisées séparément.
13.36 b) v)	Communiqués de presse	60	Le Centre continuera de publier des communiqués de presse pour faire connaître les principales questions relatives à la compétitivité internationale et au développement durable des PME, mais conformément à l'approche plus stratégique de la formulation des produits que le Centre a adoptée, ils ne seront pas comptabilisés séparément.
13.36 b) vii)	Guide en ligne sur le café	1	Ce guide en ligne se trouve sur le site Web du Centre et, conformément à l'approche plus stratégique de la formulation des produits que le Centre a adoptée, il ne sera pas comptabilisé séparément.
13.36 b) vii)	Guide en ligne pour les exportateurs de coton	1	Ce guide en ligne se trouve sur le site Web du Centre et, conformément à l'approche plus stratégique de la formulation des produits que le Centre a adoptée, il ne sera pas comptabilisé séparément.
13.36 b) vii)	Leatherline	1	Ce guide en ligne se trouve sur le site Web du Centre et, conformément à l'approche plus stratégique de la formulation des produits que le Centre a adoptée, il ne sera pas comptabilisé séparément.
Total		**105**	

Annexe III

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle et qui n'ont pas encore été appliquées

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité des commissaires aux comptes	
(A/69/5 (Vol. III))	
Le Comité a recommandé au Centre d'informer régulièrement l'Assemblée générale et le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) du montant estimatif des fonds qui seront nécessaires à l'avenir pour financer les prestations dues à la cessation de service (par. 14).	Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service figurent dans les états financiers du Centre du commerce international (« le Centre »), qui sont présentés à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC. À compter de 2016, ces états financiers seront établis chaque année. Dans sa résolution 68/244, l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires préconisant le maintien du dispositif de financement par répartition s'agissant desdits engagements. À compter de 2016 le Centre commencera à comptabiliser les prestations dues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour présenter le coût réel des engagements concernant les fonctionnaires dont les postes sont financés par des fonds extrabudgétaires.
Le Comité a recommandé au Centre d'examiner si les niveaux actuels des taux de prélèvement au titre de l'appui au programme permettent de couvrir l'intégralité des coûts des projets (par. 19).	Les taux de prélèvement au titre de l'appui au programme sont fixés conformément à la politique en vigueur et relèvent de la compétence du Contrôleur de l'ONU. Le Centre continuera néanmoins à examiner les coûts afférents aux projets et à déterminer ceux pouvant être attribués directement.
Le Comité a recommandé au Centre : a) de continuer d'élaborer son plan de projet pour la poursuite des travaux relatifs à la méthode d'établissement des coûts et d'y faire figurer les étapes principales et les résultats escomptés afin de permettre un suivi effectif du projet; et b) d'analyser de façon approfondie les dépenses imputées sur le budget ordinaire afin de pouvoir établir le montant total du coût des projets (par. 21).	Des initiatives visant à établir les coûts afférents aux produits et aux résultats sont en cours. Une partie de ce travail dépend des fonctionnalités opérationnelles dans Umoja, qui ne sera mis en service à Genève qu'à la fin 2015. Le module relatif aux projets dans Umoja servira à enregistrer les coûts directs au niveau des produits et des activités. Des méthodes complémentaires et des applications d'appui seront élaborées lorsque nécessaire pour mieux indiquer le montant total du coût des projets.
Le Comité a recommandé au Centre de fournir des éléments plus détaillés pour établir que la procédure imposant l'examen de trois candidatures est bien respectée (par. 37).	En ce qui concerne le contrôle de l'évaluation par la direction de trois candidatures au moins, les procédures d'examen actuellement en vigueur au Centre sont comparables à celles suivies au Secrétariat de l'ONU. Le Centre s'efforce déjà en permanence de veiller à ce

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	que les responsables des postes à pourvoir appliquent le principe de responsabilité, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel; il modifiera néanmoins ses procédures de recrutement de consultants de façon à ce que soit établie une liste nominative de tous les consultants potentiels dont la candidature a été examinée mais non retenue, qui précisera également les raisons pour lesquelles ces candidats n'ont pas été sélectionnés.
Le Comité a recommandé au Centre de veiller à la qualité de l'évaluation des prestations des consultants (par. 40).	Le Centre mettra en service un nouveau système d'évaluation en ligne des consultants qui comportera un module assurance qualité.
Comité des commissaires aux comptes	
(A/67/5 (Vol. III))	
Le Comité recommande au Centre d'examiner la méthodologie appliquée aux frais d'appui aux programmes et de s'assurer que la totalité des coûts de personnel soit facturée à tous les projets (par. 31).	Les dépenses d'appui au programme servent à couvrir tous les frais administratifs liés à l'exécution et à la gestion des projets, y compris les dépenses de personnel. Leur taux, exprimé en pourcentage, a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/217. Un taux de 8 % est actuellement appliqué à l'ensemble des fonds de coopération technique pour couvrir les engagements au titre de la prime de rapatriement. Dans sa résolution 68/244, l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires préconisant le maintien pour l'instant du dispositif de financement par répartition s'agissant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Le Centre suit l'exemple du Secrétariat de l'ONU pour ce qui est des fonctionnaires dont les postes sont financés par des fonds extrabudgétaires.
Le Comité recommande que le Centre : a) assortisse son rapport sur les indicateurs de résultats de commentaires et de données qui témoignent de la mesure dans laquelle le nombre d'entités rendant compte d'améliorations dues à l'intervention du CCI sont situées dans des pays prioritaires ou dans les pays les moins développés; b) combine les indicateurs de résultats choisis avec des rapports de synthèse sur son évaluation périodique détaillée des programmes, afin d'avoir une connaissance plus approfondie et de recevoir des preuves de l'existence d'améliorations et d'être sûr qu'elles sont imputables à la participation du CCI (par. 59).	Le Centre a mis en service un portail en ligne qui permet d'accéder à des informations sur ses indicateurs de résultats ainsi qu'à des données connexes sur ses résultats en matière de développement. Les données sont présentées de telle sorte que les résultats puissent être reliés aux projets gérés par le Centre et aux pays dans lesquels il les met en œuvre, y compris les pays prioritaires. En outre, on a tout particulièrement veillé à présenter de façon plus claire les résultats du Centre en matière de développement dans les pays les moins développés, en Afrique subsaharienne et dans d'autres pays prioritaires dans la contribution du Centre au rapport d'étape sur l'exécution des programmes de

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	l'ONU pour l'exercice biennal 2014-2015. Le Centre prévoit également d'utiliser l'outil d'évaluation pour évaluer les résultats obtenus par rapport aux indicateurs fixés dans le cadre de rapports de synthèse publiés.
Le Comité recommande que le Centre organise des consultations avec ses parties prenantes et d'autres organismes de promotion du commerce pour garantir la cohérence des rapports et faire en sorte que le fardeau qui lui est imposé par ses propres besoins soit soutenable (par. 60).	Le Centre a récemment organisé un séminaire visant à étudier les possibilités d'établir un cadre commun d'évaluation de l'impact de l'initiative Aide pour le commerce. Dans le prolongement de ce séminaire, le Centre étudiera, en coordination avec ses donateurs, des moyens de renforcer la cohérence des règles à respecter en matière d'établissement de rapports. Le Centre était co-organisateur de la réunion annuelle du Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise, qui s'est tenue du 8 au 10 juillet 2014. Il s'emploie à appliquer les normes préconisées dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. En 2014, le Centre a lancé un cycle de dialogues avec des parties prenantes et des experts universitaires dans le but d'élaborer des méthodes plus efficaces de compréhension de l'impact des programmes. Il a intégré le Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise, et notamment son groupe de travail sur la mesure des résultats. Il s'emploie à appliquer les normes préconisées dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. En outre, le Centre travaille activement à la rationalisation des règles relatives à l'établissement des rapports présentés aux participants à l'initiative Aide pour le commerce, à l'OCDE et à l'ensemble des parties prenantes.
Le Comité réaffirme sa recommandation visant à établir des liens entre les réalisations et les ressources qui ont été affectées et à utiliser les informations concernant des réalisations insuffisantes pour mieux décider de la réaffectation des ressources (par. 65).	Un projet pilote a été mené pour déterminer le coût unitaire de certaines activités d'assistance technique dans le domaine commercial et finalisé. Il a porté sur 16 % des dépenses d'assistance technique et a permis de produire des données relatives à la variabilité des coûts des produits, qui sont prises en compte dans les décisions de planification. Le Centre a reporté la mise en œuvre intégrale à décembre 2015. Il a mis en place un système d'examens trimestriels des résultats qui concerne l'ensemble de ses projets d'assistance technique. Les budgets des projets dont les résultats ont été insuffisants ont été réduits et les ressources ainsi dégagées ont été allouées à des projets plus susceptibles d'en faire bon usage.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Bureau des services de contrôle interne	
Audit d'un projet mis en œuvre par le Centre du commerce international en Côte d'Ivoire et financé par des donateurs	
(AE2014/350/01)	
Le Centre doit veiller à mettre en place les dispositifs nécessaires à la conduite d'une évaluation du projet qui soit conforme à sa politique (recommandation 1).	Dans un contexte marqué par l'évolution de l'assistance technique dans le domaine commercial et dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et du Programme d'action d'Accra, de plus en plus de programmes d'aide au développement seront intégrés (c'est-à-dire élaborés et mis en œuvre par de multiples entités) afin d'avoir une incidence concrète. Le programme PACIR (Programme d'appui au commerce et à l'intégration régionale) est un exemple de cette tendance. La direction du Centre estime que l'évaluation globale du programme que doit effectuer prochainement l'Union européenne sera plus bénéfique pour l'ensemble des parties prenantes (le Centre y compris) qu'une évaluation menée par le seul Centre. En gros, l'évaluation intégrée d'un programme intégré sera plus fine qu'une évaluation menée de façon isolée, qui pourrait donner une vision biaisée des résultats de l'organisation.
Audit de la gestion des ressources humaines au Centre du commerce international	
(AE2013/350/01)	
Le Centre doit finaliser sa « Stratégie pour les populations pour 2014-2016 » et la faire approuver. Chacun des objectifs fixés dans la stratégie devrait être assorti de données de référence et de cibles (recommandation 3).	La publication de la Stratégie a été reportée à une date ultérieure afin que le document reflète plus fidèlement les priorités de l'organisation, énoncées dans le nouveau plan stratégique du Centre pour la période 2015-2017 (publié en janvier 2015).
Le Centre doit établir un rapport à l'intention du Contrôleur de l'ONU concernant les trop-perçus, d'un montant total de 90 500 dollars, versés à des fonctionnaires au titre de l'allocation-logement en raison d'une interprétation erronée des règles régissant cette prestation, et se reporter, pour trouver et appliquer les recommandations appropriées en la matière, à l'instruction administrative relative au recouvrement des trop-perçus (ST/AI/20091) (recommandation 5).	Cette recommandation a été appliquée. Les fonctionnaires concernés par le trop-perçu ont été invités à rembourser les montants en question. Tous les fonctionnaires, à l'exception d'un seul, ont refusé. Sur les conseils du Contrôleur, les sommes concernées ont été comptabilisées en pertes dans le cas des personnes ayant refusé de rembourser. Le recouvrement est en cours en ce qui concerne le fonctionnaire restant.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Audit de la gestion des projets par le Centre du commerce international	
(AE2012/350/01)	
Le Centre doit veiller à ce que les chefs de section présentent des rapports de clôture avant la clôture financière des projets (recommandation 3).	En septembre 2013, le Centre a procédé à un examen du cycle des projets, dans le cadre duquel il s'est penché sur la phase de clôture des projets. Selon les règles en vigueur, tous les responsables de projets doivent présenter un rapport de clôture un mois au plus tard après la clôture opérationnelle de leur projet.
Audit du projet visant à renforcer durablement la compétitivité des exportations de café de l'Ouganda mené dans le cadre de la phase II des programmes financés par le Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas (AE2011/350/01)	
(AE2011/350/01)	
Le Centre doit formaliser une procédure institutionnelle qui régisse l'évaluation, la sélection et l'évaluation des résultats de ses partenaires d'exécution, et notamment un mécanisme permettant le partage d'informations relatives à la performance des partenaires entre ses différentes composantes (recommandation 2).	Une méthode de sélection et d'évaluation des partenaires d'exécution est en cours d'essai dans le cadre de projets pilotes. Le Centre a demandé le report de la date limite à la fin du premier trimestre 2015 afin de faire coïncider la phase pilote avec la phase de lancement des nouveaux grands projets et programmes.